

La formation des agent·es est un des piliers d'une administration efficace et réactive. De cette formation dépend la qualité du service public. Elle ne doit donc pas pâtir du manque de moyens ou d'un problème de fonctionnement des structures. Elle doit passer par une école nationale, lieu d'apprentissage des missions de la DGCCRF et du SCL.

La formation est un droit essentiel pour chaque agent·e de la DGCCRF et du SCL. Ils et Elles doivent pouvoir bénéficier d'une formation de haut niveau, et ce tout au long de leur carrière.

La formation doit permettre le développement tant professionnel que personnel de l'agent·e. Elle doit aussi permettre d'accompagner les agent·es dans leurs éventuels projets de reconversion.

L'accès à la formation ne doit pas être freiné par des questions financières. Une avance systématique sur simple demande doit être de mise et les délais de remboursement les plus courts possibles.

Une véritable politique pour le droit à la formation doit aussi tenir compte des frais de logement, transport et repas ce qui conduit notamment à la revalorisation de l'indemnité pour les stagiaires en formation initiale.

La formation ne doit pas être dévoyée pour devenir un outil de l'adaptation contrainte aux multiples réformes du service public, ni un outil de propagande.

**Solidaires CCRF & SCL** dénonce tout projet de rendre obligatoire un stage en entreprise pour les agent·es en charge du contrôle.

### Formation initiale

La formation initiale des agent·es de la DGCCRF doit être un préalable à toute affectation après recrutement. La durée de formation doit être adaptée pour couvrir l'ensemble des techniques d'enquêtes et des secteurs d'activité sur lesquels les agent·es sont susceptibles d'être affecté·es.

**Solidaires CCRF & SCL** demande que le contenu de la formation initiale et les notes concernant son organisation soit régulièrement mis à l'ordre du jour du CSA de la DGCCRF ou du SCL et que cette instance soit amenée à voter sur ces sujets.

**Solidaires CCRF & SCL** est attaché à une formation initiale basée sur le principe de l'alternance entre stages théoriques à l'École Nationale et stages pratiques avec un accompagnement permettant d'appréhender au mieux les missions.

La DGCCRF et ses services déconcentrés tout comme le SCL doivent tout mettre en œuvre pour faciliter l'organisation de ces stages pratiques. Il est indispensable que le temps consacré à l'accompagnement du stagiaire soit apprécié comme n'importe quelle autre activité.

La formation initiale doit être un véritable moment d'apprentissage et de partage des expériences, préparant à l'exercice des missions, avec un accompagnement systématique lors des contrôles par des agent·es titulaires.

Pour **Solidaires CCRF & SCL**, la formation initiale doit se dérouler dans un climat serein propice aux apprentissages. Cela passe notamment par une communication de l'ENCCRF des emplois du temps bien en amont. Les modifications éventuelles doivent être anticipées et faites en concertation avec les stagiaires.

**Solidaires CCRF & SCL** propose que la partie formation du compte-rendu du conseil d'établissement de la CCRF soit intégrée au bilan national sur la formation et que les stagiaires y soient plus largement associés. Pour le SCL ce bilan du retour d'évaluation doit trouver sa place dans le bilan formation.

Les agent.es de la CCRF et du SCL doivent se voir présenter l'intégralité des missions appartenant à nos administrations dans l'intégralité de leurs structures (DD, DR, Administration Centrale, SNE, SCL...). **Solidaires CCRF & SCL** demande notamment que les contrôleur-euses reprennent les stages de 2 semaines en DR-I-EETS.

La formation initiale doit s'appuyer sur des binômes formateurs.trices permanent·es / occasionnel.les. L'ensemble de ces acteurs doivent pouvoir bénéficier de formations et de temps en conséquence, afin d'exercer au mieux leurs missions.

**Solidaires CCRF & SCL** revendique pour les agent·es CCRF une affectation déconnectée du classement au concours, et basée sur des règles de priorités calquées sur celles utilisées pour les mutations.

Les stagiaires doivent bénéficier de séances d'information à la vie en outre-mer au cours début de leur scolarité, ceci afin de ne pas devoir envisager au dernier moment un tel changement de vie. En cas de postes proposés à l'outre-mer en sortie d'école, des entretiens doivent être menés avec les stagiaires ayant fait initialement part de leur souhait de rejoindre ces affectations.

## Appartenir au Ministère de l'Economie

**Solidaires CCRF & SCL** souhaite que tou-tes les stagiaires des ministères économiques et financiers, quel que soit leur grade, puissent se rencontrer à Bercy lors d'une ou de deux journées permettant de marquer l'appartenance au Ministère. Ces rencontres devraient s'accompagner d'une présence des fédérations syndicales et des associations.

La DGCCRF et le SCL doivent encourager les échanges entre agent·es des deux structures tout au long de la carrière y compris au moment de la formation initiale.

## Formation continue

Les agent·es doivent pouvoir bénéficier de la formation continue sans barrière pour leurs besoins professionnels immédiats, pour l'accès aux catégories supérieures, mais aussi dans le cadre de la promotion sociale et professionnelle.

Chacun·e doit pouvoir se former tant dans le cadre de l'adaptation à l'emploi que dans le cadre d'un projet personnel. Les agent·es doivent être informé·es sur leurs droits à la formation.

Les agent·es ne doivent pas être empêché·es de bénéficier d'actions de formation continue (places insuffisantes, avis défavorables de la hiérarchie ou absence de lien direct avec les fonctions exercées, raison budgétaire, éloignement géographique).

**Solidaires CCRF & SCL** revendique que se développent les stages déconcentrés de formation afin de limiter les contraintes notamment celles liées aux déplacements.

Le recours aux outils numériques, tels que la visioconférence, doit être proposé pour faciliter la participation des agents des DROM aux formations quand ces derniers ne sont pas en mesure de se déplacer ou qu'une formation déconcentrée n'est pas possible. Pour autant, ces modalités ne doivent pas leur être imposées, notamment pour des raisons financières.

Pour la DGCCRF et le SCL le catalogue de formation continue doit être étoffé et couvrir l'intégralité des missions.

Dès lors que des agent.es exerçant des missions administratives sont réaffecté.es à des missions d'enquête, des formations adaptées doivent leur être proposées au préalable.

L'investissement des agent·es dans la formation continue doit être prise en compte par les hiérarchies locales afin qu'ils-elles puissent y consacrer le temps nécessaire.

**Solidaires CCRF et SCL** demande que la DGCCRF assure la diffusion de l'ensemble des offres de formation continue à tous les agent.es en respectant des délais leur permettant de s'inscrire et de s'organiser.

La baisse de participation des agent·es à la formation continue ne saurait être masquée ou contournée par la mise en place de didacticiels métiers.

L'ensemble des agent·es CCRF et SCL doit pouvoir être informé et accéder de façon égale au catalogue de formation mis en place par l'Institut de Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE).

Pour les promotions par liste d'aptitude ou par concours interne spécial, **Solidaires CCRF & SCL** demande à ce que la formation soit adaptée au parcours professionnel des promu·es.

## Compte Personnel de Formation (CPF)

**Solidaires CCRF & SCL** condamne le principe du CPF qui s'oppose à la logique du régime général de la sécurité sociale qui attribue des droits sociaux personnels déconnectés de l'emploi. Contre cette logique néolibérale du « j'ai cotisé, j'ai droit », **Solidaires CCRF & SCL** revendique un droit universel et inconditionnel à la formation tout au long de la vie.

A l'échelle de la DGCCRF et du SCL, cela permettrait aux agent.es qui le souhaitent de suivre des cursus universitaires afin d'acquérir une qualification dans des domaines utiles à notre métier (comptabilité, informatique, langues, etc.)

## Accès aux formations

Les agent.es de catégorie C accèdent moins aux formations. Cette situation n'est toujours pas acceptable, car récurrente. La problématique d'accès à la formation concerne plus particulièrement les femmes et ce, quelle que soit leur catégorie. Une réflexion doit être engagée pour favoriser leur participation, souvent entravée par des difficultés liées au temps partiel, à des contraintes familiales, à des problématiques organisationnelles propres à leur structure ainsi qu'à des difficultés parfois financières.

**Solidaires CCRF & SCL** exige de développer des formations adaptées à destination des agent.es de catégorie C.

Au SCL, la très grande diversité des techniques d'analyses exige un savoir-faire de haut niveau qui ne peut être transmis par les formations classiques au niveau national ou régional, il est important de pouvoir former les agent·es en interne.

## JTR et Réseaux

Les Journées Techniques Régionales, dont le retour est positif tant de la part des personnels que pour l'administration, doivent être maintenues et systématisées dans toutes les missions dévolues à la DGCCRF. Elles ne doivent pas être transformées en formations déguisées. Les agent·es ne doivent pas être empêché·es d'y participer faute d'accord de leur hiérarchie ou de « nécessité de service ». Le temps nécessaire à la JTR ainsi qu'au délai de route doit être dégagé.

Les réunions des réseaux nationaux doivent être accessibles aux agent.es des DROM sans être considérées comme une formation, ni impacter le quota des déplacements. Les frais de déplacements / hébergement doivent être pris en charge par l'AC ou l'ENCCRF lorsqu'il s'agit de ces réunions.

En tant que nécessaire les collègues issus du SCL doivent être associés aux JTR tant pour leur apport technique et scientifique que dans le cadre de leur formation ainsi que pour l'actualisation de leur connaissance des réglementations et autres textes administratifs.

## Préparations aux concours et examens

**Solidaires CCRF & SCL** revendique :

- ⇒ La gratuité totale d'accès à toutes les préparations (prise en charge par la DGCCRF si organisées par l'IGPDE),
- ⇒ Une levée des limitations (multi-préparations),
- ⇒ Plus de souplesse et de temps pour les préparations aux concours (trop soumis au bon vouloir des chef-fes de service locaux),
- ⇒ Des centres d'examens répartis sur l'ensemble du territoire,
- ⇒ La mise en ligne, sans code d'accès ou inscription préalable à une préparation, de la documentation à jour pour préparer les concours.

## Jours de préparation aux concours

Afin que chacun·e puisse tenter d'accéder au grade ou à la catégorie supérieure et donc que la Fonction Publique continue de jouer son rôle d'ascenseur social, le nombre de jours de préparation aux concours et aux examens professionnels sur l'ensemble de la carrière ne doit pas être contingenté. Ces autorisations d'absence ne doivent pas être limitées uniquement au suivi de formations en présentiel. De même, il ne doit pas être différencié en fonction du niveau du concours passé.

Toutes et tous doivent pouvoir s'inscrire aux sessions de préparation aux concours et bénéficier des cours et corrigés complets. Ces sessions doivent amener la même aide à toutes et tous. Les formations, dans ce cadre, ne doivent pas être abandonnées mais au contraire développées.